

MIT**Monteur en
Installations
Thermiques**

LE METIER

Le titulaire du C.A.P. « Monteur en Installations Thermiques » est amené à intervenir avec une autonomie plus ou moins grande, sur des installations de chauffage de maisons individuelles, d'immeubles, de commerces, de bâtiments industriels et publics...

Il peut être amené également à intervenir, sous le contrôle d'un supérieur, sur des installations techniques plus importantes (*chaufferie de moyenne et grosse puissance, centrale thermique, chauffage urbain...*).

L'installateur thermique implante, équipe et pose des générateurs, des chaudières, des émetteurs de chaleur, de la V.M.C., des panneaux solaires, des régulations..., selon les plans d'installations et les consignes qu'il reçoit.

Le chauffagiste réalise des installations qui permettent d'apporter le confort aux utilisateurs, tout en ayant le souci de préserver l'environnement et d'économiser l'énergie.

PERIODES DE STAGES

14 semaines de PFMP (Période de Formation en Milieu professionnel) obligatoires sur les 2 ans, permettant ainsi la validation d'une partie du diplôme.

MOTIVATION et POURSUITE D'ETUDES

Les élèves doivent être motivés par un enseignement professionnel court, débouchant sur un diplôme puis une insertion dans la vie active.

Cette motivation, ainsi que l'attitude en classe (respect des consignes, discipline, assiduité....) permettront d'accueillir des élèves qui sauront bénéficier de cette formation avec toutes les chances de réussite.

Les élèves titulaires du CAP « Installations Thermiques », ayant un très bon dossier, peuvent demander à entrer au Lycée Professionnel Le Champ de Claye :

➤ En deuxième année de Bac Pro MEE « Maintenance et Efficacité Energétique »

➤ En deuxième année de Bac Pro ICCER « Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables »